



Bénéficiaires

Les personnes âgées de 60 ans ou plus et/ou handicapées en situation de perte d'autonomie.

Prestations

Les agents du portage de repas livrent un repas chaque midi du lundi au vendredi. La livraison des plateaux se fait entre 11h00 et 13h00 et le ramassage des plateaux de 13h30 à 14h30. C'est un repas chaud et équilibré, le plateau contient : une entrée, un plat, un fromage, un dessert et du pain. Son prix est de 5,95 € par repas pour une personne seule et de 11,05 € pour un couple.

Constitution du dossier

Pour bénéficier de cette prestation, vous devez vous adresser au CCAS. Un certificat médical attestant que vous n'avez pas de contre indication alimentaire est obligatoire pour bénéficier du service et une prise de rendez vous doit être demandée pour remplir le dossier d'inscription. Pour les retraités à faibles ressources, une prise en charge du Conseil Départemental au titre de l'aide sociale peut être instruite.

Contact :

CCAS
65, avenue Gaston-Vermeire
Tél. : 01 39 37 48 89
Fax : 01 39 37 48 93
ccas-accueil@ville-persan.fr